

CIRCULAIRE PB/JBM n° 20-351

Envoi par courriel uniquement

Paris, le 30 novembre 2020



Objet : Protocole sanitaire renforcé dans les commerces

- **Document « Foire aux questions » du Gouvernement**

Pour faire suite à la publication, le 26 novembre 2020, du Protocole sanitaire renforcé dans les commerces, le Gouvernement a mis en ligne un document de Foire Aux Questions (FAQ) concernant les modalités d'application de ce protocole.

Nous vous prions ainsi de trouver ce document ci-joint à la présente circulaire.

Vous en souhaitant bonne réception,



Pierre Burban
Secrétaire Général

Pj :

- Foire aux questions sur le protocole sanitaire renforcé pour les commerces, 27 novembre 2020.